

COMMUNIQUÉ

Aux administrateurs de régimes d'assurance collective
Gestion des médicaments

Médicaments | Top 10 2023

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place de nos stratégies de gestion de l'utilisation des médicaments, nous nous basons sur l'analyse de certains indicateurs clés. Parmi eux, figure le classement des dix médicaments à l'origine des dépenses les plus élevées pour l'ensemble des régimes d'assurance collective au cours d'une année.

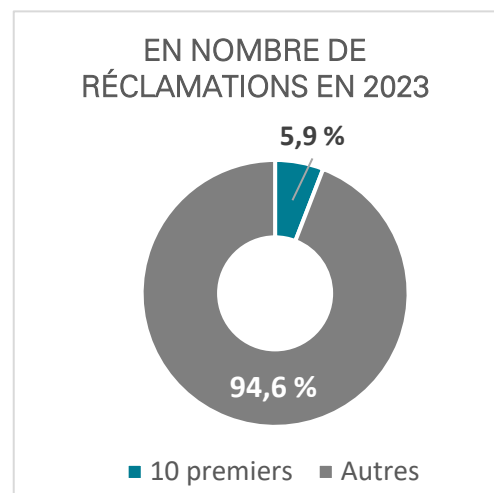
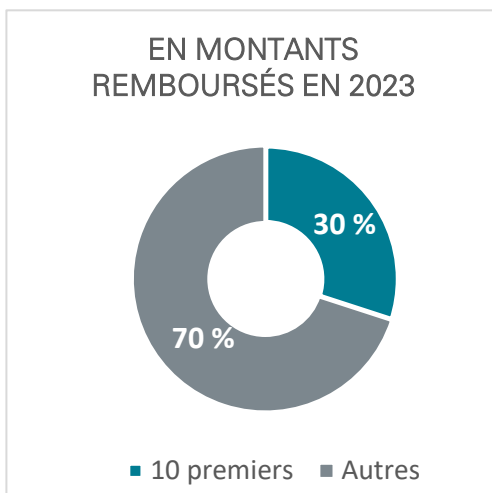
Le classement des dix premiers médicaments de l'année 2023 met en évidence l'évolution constante de la pratique médicale, des progrès pharmaceutiques et de leurs conséquences sur :

- Les coûts;
- L'utilisation des médicaments;
- La santé des participantes et des participants.

L'un des faits saillants de 2023 est la progression significative de la part du top 10 dans le total des dépenses en médicaments.

Les dix médicaments les plus importants représentent en effet 30 % des dépenses de l'année, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2022. Le nombre de réclamations pour ces dix médicaments a également augmenté de 1,4 % (5,9 % en 2023 contre 4,5 % en 2022).

Cette augmentation s'explique par l'augmentation constante de l'utilisation d'**OZEMPIC** et, dans une moindre mesure, de celle de **TRIKAFTA**. Bien que les moyens mis en place pour assurer l'utilisation appropriée d'**OZEMPIC** aient été bénéfiques, la popularité de ce médicament ne faiblit pas. Il est indéniable que l'**OZEMPIC** a été au centre de nombreuses discussions en 2023, tant dans notre organisation qu'au Canada et à l'échelle mondiale.



Le top 10 des médicaments en bref

Le tableau suivant présente les dix premiers médicaments en ordre décroissant du montant total remboursé en 2023, ainsi que leur rang respectif en 2022 et en 2021.

LES 10 PREMIERS MÉDICAMENTS EN MONTANTS REMBOURSÉS				
Nom de la marque	Indication courante	2023	2022	2021
OZEMPIC, RYBELSUS	Diabète	1	1	3
TRIKAFTA	Fibrose kystique	2	4	161
Infliximab (REMICADE ^B et biosimilaires)	Conditions inflammatoires	3	2	1
STELARA ^B	Conditions inflammatoires	4	5	5
Adalimumab (HUMIRA ^B et biosimilaires)	Conditions inflammatoires	5	3	2
CONCERTA et génériques	Trouble déficitaire de l'attention	6	6	4
VYVANSE	Trouble déficitaire de l'attention	7	7	7
FREESTYLE LIBRE	Fournitures pour diabétiques	8	8	6
DUPIXENT ^B	Conditions inflammatoires de la peau et respiratoires	9	9	8
ENTYVIO ^B	Maladies inflammatoires de l'intestin	10	10	10

^B Médicament biologique

En 2023, aucun nouveau médicament n'a fait son entrée dans le top 10, mais il y a eu des modifications dans les classements :

Le **TRIKAFTA** est passé en deuxième position, tandis que l'**Infliximab (REMICADE et ses biosimilaires)** a glissé au 3^e rang, après avoir occupé plusieurs années la première place. Le **STELARA** a gagné une place pour se classer au 4^e rang, à la suite de la chute de l'**Adalimumab (HUMIRA et ses nombreux biosimilaires)** de deux places. Cette baisse est due à notre stratégie de transition des médicaments biologiques de référence vers les biosimilaires.

Il n'y a eu aucun changement de position pour les cinq médicaments suivants du top 10. Cependant, le **STELARA** ne devrait pas conserver sa 4^e place très longtemps puisque deux biosimilaires de ce médicament viennent d'être autorisés par Santé Canada. Nous déploierons donc notre stratégie pour le **STELARA** en 2024.

Par ailleurs, la venue d'un générique de **VYVANSE** se profile à l'horizon. Bien que la date exacte de l'introduction d'une version générique de ce médicament ne soit pas encore connue, celle-ci générera des économies significatives et devrait modifier le classement de notre top 10.

Le **TRIKAFTA** est un médicament très onéreux utilisé pour traiter la fibrose kystique, une maladie relativement rare. Ce médicament révolutionnaire est crucial pour les patientes et patients car il peut modifier l'évolution de cette maladie au pronostic sombre. Son utilisation semble se stabiliser depuis que ces personnes y ont accès.

OZEMPIC : rappel

Au cours de la dernière année, cet agent antihyperglycémiant a fait l'objet de nombreuses discussions, tant dans les médias grand public et spécialisés que dans les médias sociaux. Son ingrédient actif, le sémaglutide (**OZEMPIC, RYBELSUS, WEGOVY**), est particulier puisqu'il constitue une molécule ayant deux indications qui peuvent être complémentaires.

En effet, le sémaglutide, commercialisé sous les noms **OZEMPIC** et **RYBELSUS**, est indiqué pour le traitement du diabète de type 2. Le sémaglutide sous le nom **WEGOVY** est également approuvé comme traitement d'appoint à un régime alimentaire et à une activité physique accrue pour la gestion du poids chez les personnes obèses (IMC de 30 kg/m² ou plus) ou en surpoids (IMC supérieur à 27 kg/m²) et présentant au moins une comorbidité liée au poids. Le **WEGOVY** devrait bientôt être disponible sur le marché.

L'obésité (ou le surpoids) et le diabète de type 2 sont intrinsèquement liés. On estime en effet que 80 à 90 % des personnes atteintes de diabète de type 2 sont en surpoids. Un des liens importants entre l'obésité et le diabète est la résistance à l'insuline, laquelle se manifeste par une diminution de la capacité de l'insuline à faciliter l'entrée du glucose (sucre) dans les cellules et à freiner la production de glucose par le foie. Le surpoids est aussi un facteur de risque de prédiabète et de diabète de type 2.

L'association et l'interrelation entre le diabète de type 2 et le surpoids ou l'obésité expliquent certainement l'intérêt que suscite l'**OZEMPIC** auprès des prescripteurs. Nous constatons en effet une diminution de l'utilisation d'autres traitements pour le diabète de type 2, au profit de l'**OZEMPIC**.

Du point de vue médical et de la gestion de la santé, nos spécialistes recommandent que les traitements de l'obésité et de la gestion du surpoids soient couverts par les régimes d'assurance médicaments, selon des critères précis.

Transition vers les biosimilaires

La transition vers les biosimilaires se poursuit. Les médicaments Infliximab (**REMICADE**) et Adalimumab (**HUMIRA**) ont en effet encore reculé dans le classement du top 10 de 2023. Plus précisément, l'Adalimumab a reculé de quatre places depuis 2020, année où il était en tête des montants remboursés.

Forts des résultats positifs de nos initiatives, nous avons mis en place un processus continu de transition vers les biosimilaires dès qu'ils sont disponibles.

Cela nous aidera à réaliser des économies le plus rapidement possible, pour le plus grand bénéfice de notre clientèle.

Stratégies de gestion

En nous basant sur ces observations et sur d'autres indicateurs clés, nous élaborons des stratégies de gestion efficaces pour notre clientèle, telles que la transition vers les biosimilaires et les mesures visant à assurer une utilisation appropriée de l'**OZEMPIC** et du **FREESTYLE LIBRE**.

Ces observations, qui couvrent l'ensemble des réclamations traitées par notre secteur de l'Assurance collective, ne s'appliquent pas nécessairement à tous les régimes d'assurance médicaments que nous administrons.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou conseillère, ou avec votre directeur ou directrice de compte de iA Groupe financier.

Frédéric Leblanc, pharmacien

Leader stratégique, Programmes de médicaments
Assurance collective

En tant qu'administrateur du régime d'assurance collective, vous avez un rôle important à jouer pour informer vos participants et participantes à propos de leur régime. Nous comptons aussi sur vous pour leur remettre tous les documents explicatifs et administratifs lors de l'adhésion, ou sur demande. Nous vous aiderons à leur indiquer où se trouve cette documentation, si elle n'est pas disponible sur papier. Si vous avez des questions, consultez le Guide de l'administrateur ou communiquez avec votre directeur ou directrice de compte ou votre directeur ou directrice, Relations avec la clientèle.

Ce communiqué ainsi que les publications passées sont également accessibles sur notre site Web ia.ca.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.